

ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

CONCERT

CHORALE D'HOMMES



CE SOIR

CE SOIR



Dans le cadre des activités culturelles de l'Association du Personnel, la Chorale Genzianella De Biella se produira en concert au CERN le :

VENDREDI 14 OCTOBRE 1988, à 20h.30

Amphithéâtre du Bâtiment Principal

PROGRAMME

1ère. Partie

SPUNTA LA GENZIANELLA
MONTAGNES VALDOTAINES
BELLE ROSE DU PRINTEMPS
STELUTIS ALPINIS
VORREI RIVEDER LE MONTAGNE
SUI MONTI SCARPAZI

LA PATRIA MIA
A MAGYAROKHOZ
VIVA LA QUINCE BRIGADA

2ème. Partie.

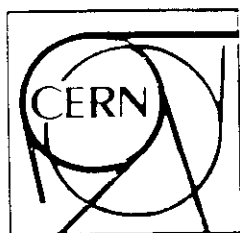
Poème LA BELLA AL MERCATO
Poème MATINADA
Légende LA PASTORA E IL LUPO
Légende GIROMETA
Poème MONTAGNE ADDIO
Légende LES PLAISIRS SONT DOUX
LE GNOT D'AVRIL

Espression patriot.
Espression patriot.
Espression patriot.

VIVA L'AMOR
LA MONTANARA

Légende
Sérénade
Légende
Légende
Poème
Poème
Poème

Hymne burlesque
Hommage à la Montagne



STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

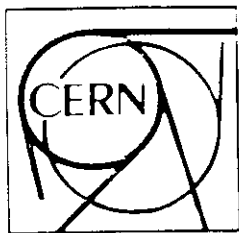
POLITIQUE DE L'EMPLOI

Suite au rapport du Comité d'Evaluation, la Direction a préparé un document sur une nouvelle politique de l'emploi destiné au Comité des Finances et au Comité du Conseil (CERN/FC/3188-CERN/CC/1709 daté du 21 septembre), sur lequel l'Association du Personnel a fait les commentaires suivants (voir aussi BUH 35) :

1. **L'Association du Personnel soutient fortement** la demande de lever le moratoire sur l'attribution des contrats de durée indéterminée décidé par le Conseil le 19 juin 1987.
2. **Elle considère** que le système de départs anticipés mis en place en juin 1988 devrait être étendu pour accepter le maximum de demandes et permettre des recrutements plus nombreux que prévus actuellement : l'impact des mesures proposées en serait plus important.
3. **Elle soutient** le développement de la planification des ressources humaines qui devrait inclure **tous les personnels** travaillant sur le site du Laboratoire et **elle note** que les programmes d'activité seront réévalués en fonction des ressources humaines et matérielles nécessaires pour les exécuter. **Elle considère** cependant que ces ressources devraient être établies en fonction des programmes approuvés et non pas l'inverse.
4. **Elle souligne** qu'un effort important pour l'intégration du personnel doit être fait, tant par l'Organisation que par les autorités des Etats hôtes, en particulier pour l'obtention de permis de travail pour les familles.
5. **Elle souligne** qu'un effort important pour la réintégration du personnel qui quitte l'Organisation doit être fait, tant par celle-ci que par les autorités nationales, et qu'il doit être accompagné par une amélioration de la protection contre les conséquences du chômage.
6. **Elle demande** que l'Organisation assure à **tous** les membres du personnel rémunérés une protection sociale contre les conséquences de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.
7. **Elle demande** que les possibilités de transfert entre les systèmes de sécurité sociale des Etats membres et la caisse de Pensions du CERN soient établies ou, lorsqu'elles existent, qu'elles soient améliorées.
8. **Elle est opposée** à la multiplication des catégories de personnel, source d'inégalités de traitement.
9. **Elle est opposée** au remplacement progressif de certaines catégories professionnelles de l'Organisation (le personnel dit d'"exécution") par une augmentation des contrats de service ou du personnel en régie, conséquence d'un niveau de recrutement insuffisant.
10. **Elle considère** que des possibilités de travail à temps partiel à l'approche de la retraite devraient être étudiées et offertes au personnel; elles permettraient de libérer des fonds pour augmenter le recrutement.

*
* *

Toujours à propos de la politique de l'emploi, le Comité exécutif a décidé, à l'unanimité, de faire savoir qu'il était absolument opposé à l'emploi par l'Organisation de personnel rémunéré au de-là de l'âge limite réglementaire.



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

☎ 2819 - 4224

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

EMPLOYMENT POLICY

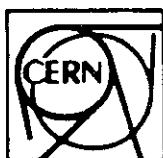
Following the publication of the CERN Review Committee's report, the Management drew up a document on the new employment policy of the Organization for discussion in the Finance Committee and the Committee of Council (CERN/FC/3188-CERN/CC/1709 dated 21 September) regarding which the Staff Association made the following comments (see also Weekly Bulletin No.36).

1. **The Staff Association vigorously supports** the request to lift the moratorium for granting indefinite contracts decided by Council the 19 June 1987.
2. **It considers** that the system of Early Departures set up in June 1988 should be extended to accept the maximum number of requests and to allow a higher recruitment rate than presently foreseen : the impact of the proposed measures would then be correspondingly increased.
3. **It supports** the development of a Human Resources plan which should include all the personnel working on the site of the Laboratory and notes that the programme of activities will be reevaluated as a function of the resources, human and material, necessary to achieve them. It considers, however, that the resources should be evaluated in consequence of the approved programme and not the converse.
4. **It underlines** that an important effort for integration of the personnel must be made both by the Organization and the Host states, particularly concerning the award of work permits for members of the family.
5. **It underlines** that an important effort must be made as concerns the reintegration of personnel leaving the Organization, both by the Organization itself and by national authorities and that this should be accompanied by an improvement in unemployment benefits.
6. **It asks** that the Organization provide a social security protection against the results of invalidity, retirement or death to all paid members of the personnel.
7. **It asks** that the possibilities of transfer between social security systems of the Member States and the CERN Pension Fund be established, or, where they exist, be improved.
8. **It is opposed** to a multiplication of categories of personnel, a source of inequality of treatment.
9. **It is opposed** to the progressive replacement of some professional categories within the Organization (the so-called "lower-grade staff") by an increase in service contracts or regie labour, a consequence of the insufficient level of recruitment.
10. **It considers** that possibilities of part-time working at the approach to retirement age should be studied and offered to personnel : this would allow liberation of funds to increase recruitment.

*

* * *

Still on the subject of employment policy, the Executive Committee unanimously decided to state its total opposition to the Organization employing paid staff older than the statutory age limit.

**ASSOCIATION DU PERSONNEL
STAFF ASSOCIATION**

FORMULAIRE / FORM

COTISATIONS

**NOUVEAU MEMBRE COTISANT
NEW SUBSCRIBING MEMBER**

SUBSCRIPTIONS

Veuillez remplir l'autorisation permanente de prélèvement ci-dessous et la retourner dûment signée, au Secrétariat de l'Association, pour le

You are kindly requested to complete and sign the authorization slip below and return it to the Secretariat of the Association, before

31 OCTOBRE 1988
(seul et unique délai)

31 OCTOBER 1988
(only one deadline)

Deux (2) possibilités vous sont offertes:

- soit la cotisation SEULE,
- soit la cotisation ET l'assurance Perte de salaire.

There are two (2) alternatives:

- either the Staff Association subscription, ONLY
- or the Staff Association subscription AND the Insurance against loss of earnings.

AUTORISATION PERMANENTE DE PRELEVEMENT**PERMANENT AUTHORIZATION TO DEBIT SALARY**

Je, soussigné(e), autorise le Bureau des Salaires à prélever sur mon traitement du mois de NOVEMBRE DE CHAQUE ANNEE, à partir de 1988 (sauf modification de ma part):

I, the undersigned, authorize the Salaries Office to debit my salary for NOVEMBER of EACH YEAR, from 1988, (until further notice):

- COTISATION SEULE, soit 0,10% (pour 1988) de mon salaire de base annuel, connu au 1er novembre de chaque année (ce taux est fixé annuellement par l'Assemblée générale)

- by the SUBSCRIPTION, ONLY, i.e. 0,10% (for 1988) of my basic annual salary as at 1 November of each year (this rate is decided annually by the Ordinary General Meeting):

OUI

☐

NON

☐

YES

☐

NO

☐

COTISATION (0,10%) et ASSURANCE PERTE DE SALAIRE (0,10%), soit 0,2% de mon salaire de base annuel connu au 1er novembre de chaque année (voir notes explicatives):

- by the SUBSCRIPTION (0,10%) plus the INSURANCE COVER AGAINST LOSS OF EARNINGS (0,10%), i.e. 0,2% in all of my basic annual salary as at 1 November of each year (see explanatory notes):

OUI

☐

NON

☐

YES

☐

NO

☐

IDENTIFICATION

N O M / N A M E :

Statut: PRENOM / FIRST NAME: DIV.:

Etiez-vous assuré(e) en "Perte de salaire" en 1987

OUI / YES

☐

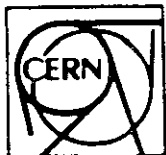
NON / NO

☐

Mon autorisation est renouvelable chaque année, PAR TACITE RECONDUCTION mais il est bien entendu que je pourrai modifier ma décision annuellement si je le désire.

My authorization is RENEWABLE WITHOUT NOTIFICATION each year, but it is understood that I can change my decision annually, if I wish.

Date : Signature:



ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

FORMULAIRE / FORM

COTISATIONS

MODIFICATION DE DECISION

IF YOU CHANGE YOUR MIND

SUBSCRIPTIONS

Veuillez remplir le formulaire ci-dessous, et le retourner dûment signé au SECRETARIAT de l'Association du Personnel /

You are kindly requested to complete and sign the form below and return to the SECRETARIAT of the Staff Association,

avant / before

31 OCTOBRE 1988 / 31 OCTOBER 1988
(seul et unique délai / only one deadline)

Je, soussigné(e), désire modifier ma décision comme suit: (ne cocher qu'une seule case !)

- Je conserve seulement la COTISATION à l'Association du Personnel,

soit 0.1% de mon salaire de base annuel, connu au 1er novembre de chaque année (taux fixé annuellement par l'Assemblée générale):

☐

- Je souscris à l'ASSURANCE PERTE DE SALAIRE en plus de ma Cotisation,

soit 0.2% au total de mon salaire de base annuel connu au 1er novembre de chaque année:

☐

- J'ANNULE totalement ma décision précédente:

☐

I, the undersigned, wish to change my decision as follows: (put a cross in one box only !)

- I maintain the Staff Association SUBSCRIPTION only,

i.e. 0.1% of my basic annual salary as at 1st November of each year (this rate is decided annually by the Ordinary General Meeting),

☐

- I take out the INSURANCE COVER AGAINST LOSS OF EARNINGS in addition to my Subscription,

i.e. 0.2% all in all of my basic annual salary as at 1st November of each year:

☐

- I CANCEL my previous decision altogether:

☐

IDENTIFICATION

☐

N O M / N A M E:

Statut: PRENOM / FIRST NAME: DIV:

Date : Signature:

COURS DE LANGUES AUDIO-VISUELS POUR ENFANTS

BUT :

Initier l'enfant **avant** l'enseignement scolaire habituel (c'est-à-dire avant l'entrée en secondaire).

METHODE :

A l'aide de projections de films et de diapos, avec support d'un petit livre, de bandes magnétiques, et animation par le professeur.

Classes de 10 à 12 élèves.

NIVEAU DES COURS :

En général deux niveaux :

Niveau 1 - débutants

Niveau 2 - 2^e ou 3^e année de fréquentation.

AGE D'INSCRIPTION : entre 8 et 11 ans maximum.

HORAIRE et JOUR :

Généralement le soir entre 18h.00 et 18h.45, 2 jours par semaine soit :

LUNDI / JEUDI ou MARDI / VENDREDI

FRAIS D'INSCRIPTION :

Déterminé en fonction du nombre de participants.

NOTA. Le remboursement entre dans le cadre des Statut et Règlement du Personnel.

REMARQUES :

1. Pour éviter un déséquilibre de classe, un aménagement sur les jours de cours souhaités pourra vous être proposé.
S'il n'y a pas de préférence, ne rien indiquer dans la rubrique du bulletin d'inscription.
2. **début des cours** : fin octobre / début novembre
fin des cours : juin 1989.

Si vous désirez inscrire votre(vos) enfant(s), veuillez retourner le bulletin ci-dessous à **J. BLONDEL / LEP-GC**. Ultérieurement, une note individuelle d'information vous donnera tous les détails sur l'organisation de chaque cours.

A : J. BLONDEL / LEP-GC

Je désire inscrire mon(es) enfant(s) pour le cours audio-visuel :

. **ANGLAIS** : niveau 1 - 2*

Mes jours préférés sont :

LUNDI / JEUDI* - MARDI / VENDREDI*

() entourer la solution retenue*

NOM, Prénom :

Division :  :

Prénom(s) de(s) l'enfant(s) :

.....

Signature :

.....

POUR INFORMATION

SOLIDARITE NIMES

Les personnes qui desirent manifester leur solidarité envers la population sinistrée de Nîmes peuvent verser leur contribution au :

**Compte de l'Association du Personnel
"AIDE-URGENCE" SBS No. 758'114**

en portant la mention **"Solidarité - Nîmes"**

FOR INFORMATION

People who wish to express their solidarity with the disaster victims in Nîmes are invited to pay contribution into :

**Staff Association Bank Account
"AIDE URGENCE" SBS No. 758'114**

quoting **"Solidarité - Nîmes"**.

COMITE DES AFFAIRES CULTURELLES

EXPOSITION ARTISTIQUE

VILLE DE GENEVE

MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE

CABINET DES ESTAMPES

Jusqu'au 30 octobre 1988, de 16h.00 à 21h.00
l'exposition est ouverte tous les jours sans exception

MALEVITCH. Suprématisme. 34 dessins sur pierre. 1920 et trois autres chefs-d'œuvre russes et hongrois du Cabinet des Estampes.

Grâce au crédit exceptionnel accordé par le Conseil municipal pour alimenter son fonds du centenaire de 1986, le Cabinet des Estampes a pu acquérir au printemps dernier deux oeuvres capitales de la première partie du XX^e siècle.

Il s'agit au premier chef de "Suprématisme. 34 dessins" (1920), un ensemble de lithographies de Kazimir Malevitch (1878-1935). De cet ouvrage rarissime on ne connaît que deux autres exemplaires, dans les Cabinets d'Estampes d'Amsterdam et de Berlin. L'artiste russe, qui a l'importance d'un Cézanne ou d'un Picasso dans l'art moderne, délivre une véritable somme formelle et spirituelle de ce qu'il appela le **suprématisme**.

Le portefeuille des 12 linogravures découpées, exécutées en 1922-1923 à Berlin par Lászlò Péri.

L'exposition est complétée par deux ensembles également précieux, "Vojna" (la guerre, 1916) d'Olga Rozanova (1886-1918) ainsi que le recueil intitulé "1918".